

PARCOURS 18 TROUS





8, rue Aristide Berges
21800 SENNECEY LES DIJON
Tél. 03 80 79 06 01
Mail : contact@publistick.net

Graphiste : DAVID

Destinataire :

GOLF DE BEAUNE

**AVANT DE SIGNER, MERCI DE
RELIRE SOIGNEUSEMENT.
La signature de ce BAT
engage VOTRE responsabilité**

**Nom :
Date :
Signature :**

PARCOURS 18 TROUS



21 rue du Golf
21200 LEVERNOIS
+33(0)3 80 24 10 29
accueil@golfdebeaune.com
www.golfdebeaune.com

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	ALLER
MESSIEURS MEN	BLANCS	359	198	415	171	314	358	507	364	395	3081
	JAUNES	326	161	415	171	303	352	461	324	383	2896
DAMES LADIES	BLEUS	303	151	371	131	234	311	411	316	341	2569
	ROUGES	303	112	371	125	234	301	411	272	334	2463
PAR		4	3	5	3	4	4	5	4	4	36
COUPS RECUS		10	13	14	6	17	4	5	11	2	

SCORE 1											
SCORE 2											
SCORE 3											
SCORE 4											

JOUEUR _____

HCP _____

DATE _____

10	11	12	13	14	15	16	17	18	RETOUR	TOTAL
371	309	141	510	377	189	300	405	463	3065	6146
359	279	132	455	356	176	296	389	463	2905	5801
301	267	130	400	298	144	281	336	383	2540	5109
301	256	130	393	266	138	258	313	327	2382	4845
4	4	3	5	4	3	4	4	5	36	72
3	16	15	9	7	8	18	1	12		

SIGNATURES JOUEUR ET MARQUEUR

BRUT HCP NET

RÈGLES LOCALES

HORS LIMITE

Le hors limites est défini par des piquets blancs et par la clôture électrique des sangliers.

CÂBLES ÉLECTRIQUES AÉRIENS

Si on est sûr ou quasiment certain que la balle d'un joueur a heurté la ligne électrique durant le jeu de du trou 8 ou du trou 9, le joueur doit rejouer le coup en jouant la balle d'origine ou une autre balle de l'endroit d'où ce coup a été joué (voir Règle 14.6).

Si le joueur rejoue le coup mais le fait d'un mauvais endroit, il encourt la pénalité générale selon la Règle 14.7.

Si le joueur omet de rejouer le coup il encourt la pénalité générale et le coup compte, mais le joueur n'a pas joué d'un mauvais endroit.

CONDITIONS ANORMALES DU TERRAIN

Les zones dégradées dans la zone générale causées par les sangliers sont considérées comme terrain en réparation duquel le dégagement est autorisé selon la Règle 16.1b.

Le dégagement n'est pas autorisé si le dommage interfère seulement avec le stance du joueur.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

Toutes les routes et chemins sur le parcours, même s'ils ne sont pas recouverts de surface artificielle, sont considérés comme des obstructions inamovibles desquelles le dégagement gratuit est autorisé selon la Règle 16.1.

PROCÉDURES POUR MAUVAIS TEMPS ET INTERRUPTIONS DU JEU

Une interruption de jeu pour une situation dangereuse sera signalée par :
un signal sonore prolongé.

WASTE BUNKERS

Les zones de sable situées au trou n°6 (fairway et arrière green) , au trou 11 (fairway) et au trou 15 (green) font partie de la zone générale et ne sont pas des bunkers (RLT C-2.1).

On ne place pas la balle dans les waste bunkers en raison du fait qu'ils ne sont pas considérées tondues ras.

TOMA

- Belle sélection de vins de Bourgogne au verre
- Restauration servie toute la journée
- Plats de rôtisserie et végétariens
- Terrasse sur la Place Carnot
- Salle disponible pour la privatisation



32 Place Carnot - 21200 BEAUNE
03 80 24 99 01 - contact@toma-beaune.com
www.toma-beaune.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

